Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 58 (1979)

Artikel: Florins, ducats et marc d'argent à Fribourg et à Genève au XVe siècle : cours des espèces et valeur de la monnaie de compte (1420-1481)

Autor: Morard, Nicolas

Kapitel: Conclusions

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174453

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Conclusions

L'examen des sources auquel nous avons procédé nous amène à formuler plusieurs constatations sur la situation monétaire générale en Suisse occidentale à la fin du Moyen Age:

1. Le double système de compte, mis en place en 1420, selon lequel 12 gros (ou 12 deniers) «forts» ou «nouveaux» valaient 20 sols (ou 20 deniers), dits «faibles», de l'ancienne monnaie savoyarde, recouvrait en fait l'articulation de deux frappes réelles de l'argent alimentant le réseau d'échanges de la Suisse occidentale:

- la frappe du gros d'argent de Savoie, opérée dans les ateliers de Genève, Chambéry, etc.; secondairement, des sols de l'évêché de Lausanne (légèrement plus faibles avant 1463: 1 sol «fort» de Lausanne valant d'abord 18 deniers «faibles») [91];
- la frappe du «plappart» ou «ambresane» de la ville de Berne, correspondant par son poids et sa valeur intrinsèque au sol «ancien» ou «faible» de Lausanne ou de Savoie.

On peut admettre que Berne fournissait Fribourg et ses environs en bonne monnaie d'argent, en complément des émissions des ateliers ducaux et épiscopaux. La frappe du gros de Fribourg, en 1446 (1 gros de Fribourg = 1 «plappart» de Berne) n'a pas eu de lendemain. Les ateliers fribourgeois se sont bornés, au XVe siècle, à la fabrication, essentiellement, de sous-multiples du sol, tels que sesens, trésels, forts, deniers et mailles. Le denier de Fribourg, frappé dès 1435 à raison de 12 pour 1 sol, valait à l'origine un peu plus que son homonyme de Berne, d'où l'équivalence suivante:

1 ambresane ou plappart de Berne = 15 deniers de Berne = 12 deniers de Fribourg.

Mais son affaiblissement, qu'on peut dater de 1455 ou 1457, probablement, le ramena à la parité de celui de Berne et l'on eut dès lors:

1 ambresane = 15 deniers de Berne = 15 deniers de Fribourg.

D'ou l'apparence, avant 1457, d'un cours du florin du Rhin plus élevé à Berne qu'à Fribourg, exprimé dans le système de compte livre, sols, deniers (exemple: 1 florin à Fribourg en 1435 = 28 sols ou ambresanes qui, multipliés par 15 font à Berne 420 deniers ou 35 sols), laquelle différence se résorbe presque complètement après cette date (exemple: 1 florin à Berne en 1474 = 29 ambresanes qui multipliées par 15, font à Fribourg comme à Berne, 435 deniers ou 36 ¼ sols (en réalité, il subsistait un écart de ½ gros ou 10 deniers, le florin étant légèrement moins apprécié à Berne qu'à Fribourg).

2. L'approvisionnement en espèces d'or de la Suisse occidentale, après 1420, a dépendu, essentiellement, de l'émission des florins du Rhin, prépondérants dans la circulation, et des ducats de Savoie, ces derniers pour une moindre part. Bien que l'usage des pièces d'or ne se soit pas limité au domaine des transactions internationales, mais ait empiété largement sur la zone du négoce moyen de caractère local, tendant ainsi vers un monométallisme de fait, le bimétallisme or-argent n'en subsista pas moins, appuyé sur un rapport commercial entre les deux métaux demeuré très stable de 1420 à 1475/80, de 12 : 1 environ.

[91] Voir plus haut note 6.

Le rapport resté inchangé entre les deux systèmes de compte (lausanno-savoyard et berno-fribourgeois) permet de déduire aisément les cours des espèces d'or pratiqués à Genève, de ceux que l'on connaît à Fribourg.

3. La courroie de transmission entre la circulation de l'or et celle de l'argent fut assurée dans nos régions par le florin d'or de Savoie, *petit poids,* tout à la fois base de l'édifice de compte et monnaie réelle. Son cours invariable de 12 gros était rendu possible par la constante et lente diminution de son poids de fin, accordée au mouvement d'appréciation de l'or. Il contrastait en cela avec les autres pièces d'or, savoyardes ou étrangères, dont le cours nominal ne cessait de monter mais dont la teneur en métal ne variait pas (ou diminuait même dans certains cas).

4. Compte tenu du rapport commercial stable entre les deux métaux pendant la période sous revue, et de la diminuation synchrone et parallèle des teneurs en or et en argent du sol de compte, la dévaluation progressive de l'unité monétaire explique, dans une première approche, la hausse continue des monnaies d'or, sans qu'il soit possible toutefois de recourir à l'hypothèse du renchérissement relatif de l'un des deux métaux précieux.

Au contraire, nous pensons plutôt devoir souligner l'importance de deux facteurs concomitants: la surenchère pratiquée par les ateliers de frappe se disputant les matières d'or à disposition et le rôle joué dans ce sens par la spéculation s'exerçant à l'encontre des «bonnes» monnaies. Dans les deux cas, *l'or s'échangeait contre l'or,* plus spécialement, les monnaies d'or d'aloi plus faible et surévaluées – florins du Rhin, florins de Liège et d'Utrecht – contre les «bonnes» pièces d'or, ducats, écus, etc. Ainsi s'expliquerait la hausse des monnaies d'or que nous avons relevée à Genève comme à Fribourg. Et d'après ce schéma ce n'est pas la dévaluation de l'unité de compte en argent qui serait cause, en premier lieu, de la hausse des cours de l'or; au contraire, l'ascension du prix des pièces d'or, parce que s'exprimant en dernier ressort, par le biais d'unités de compte, entraînait aussi l'affaiblissement de ces dernières en argent fin, par nécessité d'un ajustement à la valeur d'échange des métaux, lui, resté stable.

5. La Suisse occidentale – Genève en particulier – fut le cas typique au XVe siècle, d'une zone frontière où une monnaie d'or surévaluée, parce que faisant prime, tel le florin du Rhin, ou parce que «trompant», pendant un certain temps, sur sa valeur réelle, tel le florin d'Utrecht ou de Liège, étendit son emprise au détriment de «bonnes» monnaies, «innocentes» victimes d'une politique obstinée de stabilisation monétaire, attachée au maintien ou renforcement de l'unité de compte.

La prime dont a bénéficié le florin du Rhin ne s'explique sans doute pas simplement, mais elle est certainement le reflet de l'attraction exercée en Suisse par les centres dominants de l'économie allemande: Cologne, Francfort, Nuremberg et Bâle, tant étaient nombreux et indispensables les produits importés d'Allemagne du Sud: métaux précieux, fer, acier, cuivre, étain, salpêtre, cire, fourrures, armes, armures, instruments divers, etc., sans parler des services financiers (avances de liquidités) et technologiques (importation de main-d'œuvre spécialisée), «invisibles» qui entraient aussi dans l'établissement d'une balance des payements sans doute favorable aux pays d'outre-Rhin.